

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

L'article 19 de la Constitution fédérale est rédigé comme suit: «Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti.»

L'article 36, al.1 de la Constitution vaudoise stipule ceci: «Chaque enfant a droit à un enseignement de base suffisant et, dans les écoles publiques, gratuit.»

Le 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral rendait un arrêt à propos de deux dispositions – contestées par des parents d'élèves – de la loi cantonale thurgovienne sur l'école primaire, qui prévoyaient une participation financière des parents à des activités obligatoires telles que des cours de langues supplémentaires ou des camps et autres sorties scolaires¹.

En ce qui concerne ces derniers, le Tribunal fédéral juge que les dépenses pour les excursions et les camps font partie des moyens nécessaires et servant immédiatement l'objectif d'enseignement, lorsqu'il existe une obligation d'y participer. Dans ce cas, elles font partie de l'enseignement de base suffisant et gratuit (art. 19 Cst.). Partant, on ne peut facturer aux parents que les frais d'alimentation qu'ils économisent en raison de l'absence de leurs enfants, soit au maximum entre 10 et 16 CHF par jour².

Exeunt les parents payeurs.

Inutile de dire que cet arrêt a, dans le canton de Vaud comme ailleurs, des répercussions sur bon nombre d'activités jugées indispensables par les maîtres qui les organisent, mais qui dépassent la notion d'enseignement de base suffisant et gratuit. En effet, les camps de ski, voyages de fin de scolarité obligatoire et camps sportifs ou à thèmes ne sont nullement nécessaires à l'acquisition des connaissances qui doivent permettre aux écoliers d'accéder aux apprentissages et aux autres voies de formation ultérieures.

*Ce n'est évidemment pas l'avis de beaucoup de maîtres vaudois. **20 minutes** du 6 mai fait état, à cet égard, de l'indignation des membres de l'Association des enseignants de la région Bercher-Echallens (AERBE) face à «une coupe drastique dans les montants alloués aux sorties et camps scolaires».*

Cette réaction n'est ni étonnante ni vraiment intéressante. Ce qui l'est davantage – comme le signalent les maîtres frustrés – c'est que, «avant, les parents mettaient 500'000 francs par an, sur un total d'environ 1 million» et que, selon l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE), «il est étonnant de consta-

ter que certaines classes dépensent 300 francs, là où d'autres en sont à 1500 francs, pour des jeunes du même âge».

*Ce sont des sommes considérables, payées par les parents en plus de leurs impôts, lesquels servent notamment aux communes, à tout le moins dans le cas cité par **20 minutes**, à subsidier la moitié des activités scolaires dites culturelles et sportives. Il y a de quoi récriminer. Quant à la disparité des dépenses selon les classes, elle suffit à démontrer que l'utilité des camps et sorties n'est pas perçue de la même façon par tous les enseignants, ce qui devrait exclure tout caractère obligatoire.*

Faut-il pour autant interdire aux maîtres qui le souhaitent d'organiser des activités culturelles ou sportives financées par les parents d'élèves? Faut-il priver les écoliers de ces sorties si leurs parents sont disposés à les financer? Certes non. Mais elles doivent revêtir un caractère facultatif – tout ce qui est obligatoire à l'école doit être «gratuit», c'est-à-dire financé par l'impôt – et ne pas empiéter sur les heures de cours destinées à l'enseignement de base.

Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres cantons, mais, contrairement à ce qu'un vain peuple pense et critique, les enseignants vaudois ne disposent pas, comme leurs élèves, de quatorze semaines de vacances par année. A l'instar des autres employés de l'Etat, ils ont droit à cinq ou six semaines de repos annuel selon leur âge. Le reste du temps, ils sont censés se consacrer à des activités en rapport avec leur métier – préparation de cours, perfectionnement, notamment. Pourquoi les indignés de l'AERBE et les collègues qui les approuvent n'en profiteraient-ils pas pour proposer à leurs élèves des camps sportifs, écologiques, archéologiques, ornithologiques, artistiques et culturels facultatifs payés par leurs parents – et éventuellement subventionnés par les pouvoirs publics pour les seuls enfants de milieux peu argentés?

A mon avis, cette idée devrait soulever l'enthousiasme. Mais je crains fort que beaucoup de maîtres vaudois partisans des activités sportives et culturelles ignorent, eux aussi, qu'ils n'ont pas droit à quatorze semaines de vacances par année.

Mariette Paschoud

¹ ATF 144 I 1 – TF, 07.12.2017, 2C_206/2016.

² <http://www.lawinside.ch/557/>.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «On ne saurait questionner l'absolue nécessité de la grève des femmes du 14 juin, puisque les associations de femmes catholiques et protestantes de Suisse se mobiliseront à cette occasion, afin d'obtenir une plus grande égalité des sexes dans les Eglises.» Dites: «On ne saurait mettre en doute l'absolue nécessité de la grève des femmes du 14 juin, puisque les associations de femmes catholiques et protestantes de

Suisse se mobiliseront à cette occasion, afin d'obtenir une plus grande égalité des sexes dans les Eglises.»

Et ne venez pas me dire que cette affaire vous interroge!

Le pinailleur

Il y a urgence! Après la manucure, on sauve le monde

Le monde va mal. De nombreux pays sont en guerre (même s'il ne s'agit «que» de guerres civiles); des populations sous-développées (non, pardon: en voie de développement, en développement avec aisance, voire sur le point d'être totalement développées) ont besoin de l'aide des pays occidentaux. J'en passe et des meilleures.

Heureusement, on est là pour hiérarchiser les préoccupations. En premier lieu figure la dénonciation ferme de tout ce qui se situe un chouïa à droite du centre, et qui est, par là même, nauséabond: «Non, mais tu sais quoi, Ginette, il y a un type qui veut renforcer la sécurité...?!?»; «Oh, mon Dieu, ça rappelle les heures les plus sombres de l'histoire; on reprend un smoothie mangue-kiwi-piment d'Espelette avant de passer à la manucure?»

Ensuite, il y a la violence: «Ohhhh? c'est horrible ces attentats; et dire que j'étais à Paris le week-end d'avant. J'en suis encore toute retournée!!! Et heureusement que la SNCF était en grève ce jour-là: le fils de Ginette avait prévu de se rendre en France!»

Maintenant, on en vient aux choses sérieuses: le climat. Les jeunes «conscientisés» organisent depuis quelques mois des «actions» en faveur du climat (à l'issue desquelles ils laissent traîner leurs déchets – pour ne pas mettre les employés de la voirie au chômage, sans doute – et organisent leur voyage d'«étude» à Barcelone ou, mieux, à Amsterdam; mais c'est l'intention qui compte). Un bémol, tout de même: tous n'ont pas eu la chance de voir leur démarche «citoyenne» approuvée de manière suffisante. La rumeur dit que certains établissements scolaires – aux visions nauséabondes – n'ont pas voulu reconnaître les absentéistes comme des héros de la résistance contre les exactions humaines qui détruisent la planète (autrement dit, ils n'étaient pas autorisés à «courber les cours»). A côté de cela, d'autres institutions, tout en reconnaissant l'importance de la protection du climat et de l'environnement, et donc la légitimité de la démarche, ont fait savoir à leurs élèves (futurs ingénieurs étudiant à Yverdon, mais je n'en dirai pas plus...) qu'elles n'avaient prévu aucune «mesure générale de suspension des cours, de report de tests ou autres, un tel allègement dénaturant la nature (sic) de la manifestation».

Et on en arrive enfin à l'essentiel: le triste sort de la femme (pour être plus précis: **des** femmes, lesquelles se définissent, paraît-il, comme «toute personne qui n'est pas un

homme cisgenre – soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance». Ah.); mais le vrai problème n'est pas le sort des femmes dans le monde (si on s'offusque mollement du sort réservé aux épouses infidèles lapidées, c'est pour la galerie), mais, chez nous, en Suisse: les femmes qui travaillent subissent encore des discriminations salariales (c'est un fait établi; essayer de démontrer que ce n'est pas si sûr est presque aussi grave que d'affirmer... qu'il n'y a pas de crème dans les authentiques pâtes carbonara...); d'après les statistiques, même si Monsieur s'implique de plus en plus dans l'éducation et les tâches ménagères, Madame continue à y consacrer un plus grand nombre d'heures; Ginette a arrêté de travailler pour s'occuper de ses enfants, sans se rendre compte qu'il ne s'agissait en réalité pas d'un choix, mais qu'elle était lobotomisée par la société patriarcale. Et comble du comble, l'espace public a été pensé et aménagé par des hommes pour les hommes (c'est un fait établi; essayer de démontrer que ce n'est pas si sûr est aussi grave que d'affirmer... qu'il n'y a pas de «h» à Natalie...).

Bref, pour toutes ces excellentes raisons et bien d'autres, certaine mouvance féministe a jugé utile d'organiser en Suisse une «grève des femmes» le 14 juin prochain, avec des actions propres à susciter une véritable «prise de conscience», parmi lesquelles un «concert de casseroles» à minuit et une minute (chassez la réalité... Quitte à empêcher le brave citoyen de dormir, j'aurais choisi, pour le bien de la «cause», un concert de clefs à molette; mais curieusement, personne ne m'a consulté).

Le fameux établissement formant de futur-e-s ingénieur-e-s à Yverdon (et dont je continuerai à taire le nom, même sous la torture) a tranché quant à la hiérarchie des causes à soutenir: «Aucun examen écrit ou oral ne sera planifié le 14 juin 2019; dans la mesure du possible, aucun test ou activité d'évaluation ne seront organisés ce même jour; les étudiant-e-s ne seront dès lors pas confrontés à d'éventuelles conséquences de la grève (...).»

A tout prendre, je préfère être un vieil imbécile plutôt qu'un pseudo-progressiste.

Iratus

Les résultats avant l'enquête!

Ce qui est fantastique, avec les hommes politiques, c'est qu'ils savent tout et qu'ils sont en mesure de répondre à toutes les questions sans avoir eu besoin de consulter les gens informés qui auraient pu les renseigner.

A Paris, des manifestants pacifiques traqués par la police espèrent échapper aux gaz lacrymogènes et aux matraques des CRS en cherchant refuge dans un immeuble qui se trouve être le service de réanimation de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Aussitôt, le ministre de l'intérieur proclame que l'hôpital a été «attaqué» et ce bobard est immédia-

tement repris par toute la presse et les réseaux sociaux, malgré le démenti des employés de l'hôpital et les vidéos d'amateurs prouvant la fausseté de ces allégations.

Dix minutes après le début de l'incendie de Notre Dame de Paris, les politiques proclamaient que seule la piste d'un incendie accidentel devait être retenue. Ils ne savaient pourtant **rien** sur les causes du sinistre et même aujourd'hui on n'en sait guère plus. Le déclenchement accidentel de cet incendie est pourtant, selon des spécialistes, l'hypothèse la moins probable. Des mégots de cigarettes – retrouvés miraculeusement intacts au milieu des décombres – n'auraient pu d'aucune façon enflammer des poutres de chêne vieilles de huit cents ou neuf cents ans.

Mais ceux qui font observer que la fumée jaune observée pourrait être due à de la *thermite*, mélange d'aluminium et d'oxyde de fer et accélérateur capable d'atteindre plus de mille degrés, se font réprimander par des «experts», qui affirment que la fusion du plomb, présent dans la flèche, produit aussi de la fumée jaune.

On n'explique pas cependant comment des poutres de vieux chêne de 40x40 peuvent avoir pris feu (ni la cigarette ni le court-circuit électrique ne peuvent être à l'origine du départ de feu) au point de provoquer la fonte du plomb de la flèche. Des internautes ont posté sur la toile des vidéos montrant des chalumeaux allumés incapables de faire brûler une poutre de chêne posée à quelques centimètres de la flamme.

Bref, on nous prend pour des imbéciles avec un aplomb extravagant. Le pire, c'est que toute interrogation, en soi légitime, catalogue immédiatement son auteur dans la nébuleuse discréditée des «complotistes».

Il y a eu en France, entre avril 2018 et le 15 avril 2019, **neuf** églises dans lesquelles on a déploré un incendie: l'église de Saint-Gervais-Saint-Protais de Langon (Gironde) en avril 2018, Notre-Dame-des-Grâces à Revel en juin 2018, Sainte-Thérèse à Rennes en juillet, l'église de Villeneuve d'Amont en août, Saint-Jean-du-Bruel en octobre, l'église du Sacré-Cœur à Angoulême et Saint-Jacques à Grenoble en janvier 2019, la cathédrale Saint-Alain de Lavaur en février, l'église Saint-Sulpice à Paris le 17 mars.

Ces incendies ont été considérés comme des actes volontaires de malveillance. Pourquoi cette piste a-t-elle été d'emblée écartée pour la cathédrale de Paris **avant toute enquête?**

Parce que l'acte volontaire aurait pu faire porter les soupçons sur les islamistes radicalisés et que le gouvernement craignait une réaction des chrétiens et un risque de sacage des mosquées, sur le modèle de la *Nuit de cristal* en novembre 1938 en Allemagne? Parce que la piste de la malveillance ou de l'acte terroriste mettrait directe-

ment en cause l'insuffisance crasse des contrôles de sécurité? Ou parce que le Pouvoir ne tient pas, au fond, à retrouver les coupables?

On ne recherche pas la vérité, mais on la décrète. Toute tentative d'investigation qui n'aboutirait pas à renforcer la thèse officielle et obligatoire de l'incendie accidentel sera considérée comme une *fake news* et réprimée comme telle. Les curieux sont aujourd'hui des complotistes, ils seront demain des révisionnistes, voire des négationnistes passibles des tribunaux. Au mieux s'abattra sur eux une chape de plomb (sans fumée jaune) comme celle qui recouvre les ingénieurs qui doutent de la version officielle des attentats du 11 septembre à New York ou les climatologues qui doutent du réchauffement climatique anthropique ou encore les médecins qui doutent de l'innocuité des vaccins.

Seul M. Christophe Castaner, qui diffuse des bobards, est pardonné. Il n'avait pas proféré un gros mensonge, c'est son vocabulaire qui était imprécis. Ouf!

Claude Paschoud

Pauvre Algérie

Le souvenir le plus marquant de ma jeunesse fut, dans l'actualité internationale, la guerre d'Algérie, premier pas vers son indépendance obtenue quasi frauduleusement grâce à un référendum organisé par le général de Gaulle. Celui-ci était pourtant revenu au pouvoir à l'appel des Français d'Algérie et de ceux qu'il appellera plus tard «un quarteron de généraux en retraite»... Tout le monde se souvient du mot fameux qu'il prononça à Alger: «Je vous ai compris!»

Cynique, ce mot cachait dans sa pensée le contraire de ce qu'il était censé exprimer dans le contexte de l'époque. De Gaulle avait néanmoins un motif compréhensible de travailler à la séparation de ces quelques départements d'outre-mer d'avec la métropole. Il craignait qu'avec la croissance de la population musulmane de ces contrées la France métropolitaine ne finît par être submergée par ce genre d'immigration.

Toutefois, l'indépendance politique de l'Algérie n'a pas mis fin à une immigration tant redoutée. Au contraire, on peut dire qu'elle l'a aggravée, car, de toute évidence, les gouvernements successifs de ce pays ne maîtrisèrent ni le développement économique local ni l'attrait de sa jeunesse pour l'Europe et en particulier l'ancienne métropole.

Corruption, dictatures, violences de toute nature ont durablement déstabilisé la société algérienne et la France ne maîtrise plus ce processus. Où sont donc les perspectives de

paix et d'harmonie dans le long terme? Certainement pas dans des manœuvres politiques envisagées à court terme.

L'Europe elle-même est en crise, et en crise grave. Née du christianisme, elle meurt peu à peu de son effacement public et politique. L'absence de maîtrise de l'immigration musulmane n'est qu'une des conséquences de ce phénomène. Retrouver nos racines religieuses et leurs liens avec la constitution de nos sociétés politiques est donc la clef d'une sérieuse reprise en main de notre destin et de notre identité européenne. A ignorer ces choses, nous finirons par creuser nous-mêmes notre tombe.

La question n'est pas étrangère aux musulmans eux-mêmes, car ou bien ils nous imposeront l'islam en combattant notre athéisme politique ou bien ils se convertiront au christianisme en constatant ses bienfaits sociaux sur place.

Michel de Preux

Mathématiques démocratiques

Le débat sur l'indépendance de la Catalogne donne lieu à d'aimables prises de bec avec nos amis et connaissances. Il en fut une, l'autre jour, qui m'a paru des plus intéressantes en ce qu'elle débordait largement le sujet qui nous occupait. Un de mes camarades d'agape soutenait que, dans certains cas où le scrutin revêtirait une importance particulière, la mise en pratique ne devrait se faire que si l'acceptation dépassait un pourcentage plus élevé que la simple majorité d'une moitié plus un.

Dans le cas qui nous occupait, le référendum d'indépendance, il soutenait que, pour que la Catalogne puisse prétendre bénéficier d'une réelle légitimité à se séparer de l'Espagne, il faudrait qu'au moins soixante-cinq pour cent des citoyens aient voté pour l'indépendance.

Il faut bien admettre que l'antagonisme actuel de deux blocs quasiment égaux, l'un en faveur de l'indépendance et l'autre en faveur du maintien au sein de l'Espagne, complique sérieusement la question. En imaginant une votation officielle, reconnue tant au niveau national qu'international, comment gérer un résultat extrêmement serré? Peut-on réellement imposer à quasi la moitié de la population d'un pays un changement aussi radical?

Imaginons donc ce qui se passerait si on décidait de fixer la barre des voix nécessaires à la déclaration de l'indépendance de la Catalogne à soixante-cinq pour cent. Dans le cas où le camp du oui obtiendrait un résultat de quarante-neuf ou soixante-six pour cent, il n'y aurait pas de problème. Mais que se passerait-il s'il obtenait cinquante cinq pour cent par exemple? Cela signifierait que les tenants du non auraient obtenu au mieux quarante-cinq pour cent des votes, soit une différence de dix points, ce qui est

considérable. On se retrouverait ainsi dans la situation étrange de voir une confortable majorité devant se plier à la volonté d'une minorité. Voilà qui ne semble pas obéir aux principes de la démocratie.

Voter est un acte qui répond à quelques règles. Tout d'abord, on vote sur des sujets qui revêtent une certaine importance pour la collectivité. Ensuite, la question posée doit être claire et, en général, on doit pouvoir y répondre par oui ou par non. Cette limitation de la question fermée implique que la mise en œuvre de la décision doit tenir compte des proportions du résultat et de son interprétation. Le vote blanc indique que le votant n'est satisfait par aucun des choix qui lui sont proposés et une majorité de votes blancs devrait amener le parlement, par exemple, à revoir sa copie. Celui qui décide de ne pas se déplacer aux urnes fait un choix politique en soi respectable, celui de laisser entre les mains d'autres gens le soin de choisir pour lui. Mais il est par là même, dans ce cas, malvenu de venir se plaindre si les résultats ne sont pas ceux qu'il avait escomptés.

Tout le système démocratique repose sur un seul principe fondamental: la majorité des citoyens décide. Or la majorité est très simple à définir, c'est le côté de la balance où il y a au moins un vote de plus. C'est mathématique, incontestable, parfait. Que ce soit dans la cour de récréation pour décider si on joue au football ou au basket, ou à l'échelle d'une nation pour décider si l'on déclare l'indépendance, la règle est la même: une voix de plus.

Toute autre solution introduit l'arbitraire. Pourquoi soixante-cinq pour cent et pas huitante ou nonante? Qui fixe le seuil à atteindre et quels sont les intérêts qu'il défend? Et dans le cas d'une votation particulièrement peu importante, ne pourrait-on pas imaginer que la proposition soit mise en œuvre si elle passe la barre des quarante pour cent?

La démocratie n'est pas parfaite, tant s'en faut, mais elle repose sur un principe simple et incontestable. Chercher à le contourner impliquerait nécessairement la fin du système.

Michel Paschoud

Peine de mort

Le 28 septembre 2008, Vincent Lambert, infirmier en psychiatrie de trente-deux ans, se trouve plongé dans le coma à la suite d'un grave accident de voiture. Depuis lors, il est dans un état qualifié de «végétatif», de «conscience minimale plus» ou de «paucirelationnel», selon les médecins et les experts qui se crêpent le chignon à son propos. En d'autres termes, son cœur bat normalement, il respire sans l'assistance d'une machine, il est capable de fermer et d'ouvrir les yeux, puisqu'il dort la nuit et se réveille le matin, il n'est pas malade ni en fin de vie, mais il ne paraît pas conscient de ce qui

se passe autour de lui, ne peut pas communiquer avec son entourage et doit être hydraté et nourri artificiellement.

Depuis plusieurs années, les clans de la famille de Vincent Lambert et ceux du corps médical s'entre-déchirent devant des instances judiciaires de plus en plus hautes sur la question de savoir s'il convient de maintenir le handicapé en vie ou s'il faut le faire mourir.

Ce qui me frappe d'abord dans cette affaire, c'est que les partisans du maintien en vie, dont les parents de l'intéressé, se heurtent à un acharnement vraiment féroce de la part de ceux, dont la femme de Vincent Lambert, qui veulent à toute force «laisser partir» celui-ci.

Nos lecteurs ne seront pas surpris que je me range du côté des protecteurs du droit à la vie.

Mais mon propos n'est pas de remettre sur le tapis la question de l'euthanasie.

La deuxième chose qui me frappe, qui me choque, devrais-je dire, est la méthode de mise à mort que compte utiliser la Faculté pour débarrasser la planète de l'encombrant handicapé: cesser de l'hydrater et de l'alimenter, c'est-à-dire le laisser mourir de faim et de soif, ce qui peut prendre un certain temps.

D'aucuns pourraient juger cette manière de faire particulièrement cruelle. Mais il n'en est rien, nous dit-on, car l'interruption de l'hydratation et de l'alimentation doit s'accompagner d'une sédation profonde et continue¹. Il ne sentira rien le malheureux. Ah bon? Il aurait pu sentir quelque chose? Ne serait-il pas qu'un légume?

Comme d'habitude, on nage en pleine incohérence!

Tant qu'à tuer Vincent Lambert, si les derniers recours des parents devant les instances internationales aboutissent à la confirmation de sa condamnation à mort, ne serait-il pas plus simple et plus expéditif de lui administrer une injection létale ou de l'«hydrater» au moyen de la potion de pentobarbital chère aux suicidéurs d'Exit?

Ah mais non! Ce serait de l'euthanasie active! Là, il s'agit juste de le laisser s'en aller en paix!

Répugnante hypocrisie!

M.P.

¹ <https://www.letemps.ch/monde/affaire-vincent-lambert-conseil-detat-francais-valide-decision-darreter-soins>.

Les nouveaux épurateurs

Après Hergé et Louis Agassiz, voici que Le Corbusier est dans le viseur des nouveaux épurateurs. Les deux premiers cités ont eu le tort de vivre à une époque, pas si lointaine, où les sociétés africaines faites essentiellement de tribus aux mœurs primitives, étaient considérées en Europe comme semi-sauvages.

Jusqu'à une époque récente, il était admis partout comme une évidence que le degré de civilisation n'était pas identique entre une tribu hutu et les paroissiens de la basilique Saint-Pierre de Rome, et qu'un concert de djembé ou de balafon n'avait pas la finesse d'une symphonie de Mozart. Cette constatation n'impliquait évidemment nulle haine, tout au plus le regard affectueux du père de famille s'amusant des maladroites de ses plus jeunes enfants.

Mais c'est précisément ce paternalisme, cette prétention à hiérarchiser le degré de développement civilisationnel que les épurateurs ne supportent plus. Tout discours qui prétendrait distinguer l'évolution plus avancée d'un groupe humain par rapport à un autre, surtout si les deux groupes sont issus d'une race différente, serait non seulement un discours aux fondements scientifiques discutables, mais un discours nauséabond. Même l'existence de races humaines différentes est niée.

Le cas du Corbusier est différent, car c'est son antisémitisme qui est aujourd'hui déterré par les épurateurs. Un individu qui n'aime pas les juifs est à l'évidence un esprit dérangé. On peut lui reconnaître, comme à Céline, des talents d'écrivain, ou quelque talent architectural, mais pas au point de lui conférer des titres au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'hystérie est telle que toute critique relative, par exemple, à un banquier pour son action dans une opération financière déterminée sera tenue pour une preuve d'antisémitisme, de même que toute critique des excès israéliens dans la bande de Gaza.

Et lorsque vous faites observer à votre interlocuteur proche des épurateurs que ce sont les Etats tyranniques et totalitaires qui briment la libre expression des opinions, on vous rétorque que le discours nauséabond que vous tenez n'est nullement une opinion, mais un délit. C'est en effet un des caractères de l'Etat totalitaire de qualifier toute opinion contraire à la doxa de délit et d'instituer dans le code pénal une disposition dans ce sens.

C'est ce qui permet aux nouveaux épurateurs de s'adonner à leur activité favorite: la traque des délinquants d'opinion et la délation. Ils travaillent déjà à un progrès de la répression pénale: que les racistes, les antisémites, les homophobes, et les révisionnistes soient exhibés dans les rues sur le chemin de la prison, nus et le crâne rasé, sous les huées et les crachats des bonnes gens.

C.P.

Ne cédon pas au chantage (Bonus mis en ligne le 8 mai 2019)

Selon le dernier sondage Tamedia, la nouvelle loi sur les armes, qui sera soumise aux citoyens suisses le 19 mai, serait soutenue par 57% des votants, contre 42% d'opposants et 1% d'indécis. Il semblerait, et ce n'est pas pour m'étonner, que la crainte de voir la Suisse privée des avantages que lui valent les accords de Schengen et Dublin soit le principal moteur de l'appui dont jouit actuellement la nouvelle loi au sein de la population.

Depuis le début de la campagne, les partisans de la loi s'appliquent à terroriser les citoyens en brandissant le sort épouvantable qui serait automatiquement celui de notre malheureux pays si d'aventure les Suisses décidaient de ne pas se laisser impressionner par les menaces de l'Union européenne et de ses prophètes. Il faudrait recommencer à vivre comme à la fin du siècle dernier. Terrifiante perspective!

Quand on se trouve devant un chantage, la seule solution consiste à refuser de se soumettre, faute de quoi le maître-chanteur revient forcément à la charge et dévore sa victime jusqu'au trognon. C'est ce qui attend la Suisse si nous cédon cette fois-ci. A chaque fois que l'UE voudra nous imposer quelque chose, elle brandira des menaces de sanctions – car c'est bien de cela qu'il s'agit –, lesquelles seront fidèlement relayées, voire exagérées, par les Philippulus qui sévissent dans les milieux économiques et politiques de la Confédération.

La Suisse est dans le collimateur d'une Union européenne fortement agacée par ce petit pays qui résiste encore et toujours à l'envahisseur. Mais l'UE n'a aucun avantage, pas le moindre, pas le plus minuscule, à «virer» notre pays des accords de Schengen et Dublin. Il est donc tout à fait probable que, en cas de rejet de la loi sur les armes, elle entrera en matière sur un arrangement. Et si elle ne le fait pas, si elle joue les pères fouettards, nous nous passerons de sa collaboration. Ce ne sera pas la première fois que la Suisse suivra son propre chemin. Le 6 décembre 1992, à la suite du rejet de l'EEE, les prophètes de service nous prédisaient un avenir apocalyptique. Nous sommes toujours debout et plutôt en bon état.

Ne cédon pas au chantage. Proclamons notre attachement à notre indépendance et à notre souveraineté. Votons NON à la nouvelle loi sur les armes.

M.P.

Bricoles

Obstination

Adieux tonitruants annonçait **20 minutes** du mercredi 17 avril à propos du dernier discours prononcé par Jean-Marie Le Pen devant le Parlement européen. Ce faisant, le quotidien gratuit manifestait une fois de plus sa tendance à tromper le lecteur pressé, qui ne prend pas la peine de lire les articles. En effet, rien dans l'entrefilet qui suivait le titre, ne confirmait le tonnerre annoncé et quiconque a regardé la vidéo de ce discours d'adieu a pu constater que l'ancien chef du Front national, s'il a perdu de sa superbe et lu, parfois péniblement, son allocution, n'a assourdi personne. Tout au plus a-t-il rompu une lance en

faveur des nations et souligné, avec raison, la cécité, la surdité et le silence du Parlement européen face à la question migratoire, sans bruit excessif.

Jean-Marie Le Pen a siégé trente-cinq ans au Parlement européen. Durant cette longue période, il a subi toutes sortes d'avanies dues au conformisme et à la lâcheté de la plupart des autres députés. Il n'a pas pu ignorer que jamais ses vues ne s'imposeraient au sein des institutions dites européennes. Pourtant, il s'est accroché jusqu'à l'âge de nonante ans.

Faut-il y voir de l'héroïsme, du masochisme ou, tout simplement le besoin de rester dans l'arène politique à tout prix, en dépit des manœuvres de sa charmante fille?

On demande des sous

La caserne des gardes suisses du Vatican tombe en ruines. Elle doit être entièrement reconstruite. Les autorités de l'Etat pontifical ont accepté de cofinancer les travaux de planification.

Comme il n'est pas si riche qu'on le croit, l'Etat du Vatican n'en fera pas plus et compte sur la Fondation pour la rénovation de la caserne de la Garde Suisse pontificale – fondée à Soleure en 2016 et soumise aux autorités de surveillance de la Confédération suisse et du canton de Soleure – pour financer l'opération de quelque cinquante-cinq millions de francs¹. Le Vatican apportera son aide – ça ne mange pas de pain – pour la récolte à l'étranger de fonds qui seront transmis à la fondation suisse. En effet, «le Saint-Siège soutient et encourage le projet en recommandant un généreux accueil de celui-ci», selon un cardinal tout réjoui.

Aux dernières nouvelles, c'est Mme Doris Leuthard, ancienne conseillère fédérale, qui se chargera de trouver des fonds en Suisse.

Pendant ce temps, le pape sillonne le monde pour promouvoir un impossible dialogue inter-religieux et fraterniser avec les ennemis du christianisme. Il ferait mieux de rester chez lui et de financer la caserne de ses gardes avec l'argent ainsi économisé.

¹ <https://www.cath.ch/newsf/garde-suisse-un-appel-aux-dons-pour-reconstruire-la-caserne/>.

M.P.

Le Pamphlet

Case postale 998

1001 Lausanne

Courriel: courrier@pamphlet.ch

ccp:10-25925-4

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ISSN 1013-5057